

Yverdon : l'ADF/VD se penche sur le chômage

Autor(en): **sch**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

YVERDON : L'ADF/VD SE PENCHE SUR LE CHOMAGE

L'Association vaudoise pour les droits de la femme tenait son assemblée annuelle à Yverdon le dernier samedi d'avril. Des déléguées des 8 sections se retrouvèrent dès le matin dans la belle salle du Conseil communal.

Avant d'aborder l'ordre du jour statutaire, la présidente, Odile Jaeger-Lanore donna la parole à Marie-Antoinette Martin, membre de l'exécutif de la ville d'Yverdon, qui exposa les mesures prises par la commune contre le chômage. Yverdon est parmi les communes qui ont souffert plus que d'autres du chômage, elle est aussi l'une de celles qui a cherché à offrir à ses chômeurs autre chose qu'un appui financier : première à utiliser les stages de « Clés pour le travail », Yverdon en a organisé cinq, depuis 1982. Par ailleurs, le service social (à l'instar du président Roosevelt au moment de la Grande crise) a offert à ses chômeurs

d'effectuer des travaux d'intérêt général sous forme de « chantiers de chômage », qui ont débuté en 1983 et qui ont employé jusqu'à présent 173 personnes pendant des périodes allant de 3 jours à 6 mois (moyenne : 2 mois et 1 semaine).

La conseillère municipale a été vivement applaudie par les membres de l'ADF qui sont persuadées que la présence de femmes dans les services sociaux — et il y en avait plus d'une à Yverdon — entraîne peut-être une façon différente, plus humaine, plus personnelle, de régler ce difficile problème du chômage.

Suivent les rapports statutaires de la présidente cantonale, de la trésorière et des groupes locaux qui tous attestent d'une activité intense de l'ADF en 1985 : qu'on se rappelle, c'était l'année du Droit à la vie et surtout de nouveau Droit matrimonial. — (sch)

ON RETROUSSE LES MANCHES CHEZ LES MERES CHEFS (GE)

Impressionnantes, ces mères chefs de famille, qui, outre la maison, les gosses, le boulot et le dodo, se consacrent encore à aider leurs consœurs. L'association genevoise, présidée par Mme Marcelle Henninger, est un exemple de dynamisme. Parmi les services offerts : permanence d'accueil et téléphonique au secrétariat, situé dans les locaux du Centre social protestant ; soirées récréatives ou de discussion — avec conférencier — une fois par mois ; femmes « piliers » dans les quartiers, conseils juridiques au Centre, service de garde d'enfants malades et de baby-sitting.

Cette année la priorité sera donnée au recyclage des adultes avec la revendication de bourses, aux questions d'horaires de travail (il faut plus de postes à temps partiel), d'enlèvement des enfants et d'imposition fiscale.

Un groupe de travail a été chargé de creuser le problème de la différence de traitement, sur le plan fiscal, des personnes seules et des personnes mariées, ayant des enfants à charge. Le groupe de travail entreprendra aussi une enquête auprès des membres de l'Association pour connaître leur situation sur les plans du 1er pilier (AVS), 2e pilier (caisses de retraite), et 3e pilier (prévoyance individuelle). On sait qu'à l'âge de l'AVS ce sont les femmes seules qui doivent affronter les plus grosses difficultés matérielles. Tant en raison de la législation que d'une situation financière déjà précaire, les mères chefs de famille ne peuvent actuellement s'assurer une retraite à l'abri des soucis pécuniaires.

L'association genevoise a changé d'appellation l'an dernier pour devenir l'Association des mères chefs de famille et des familles monoparentales. Malheureusement, si quelques pères cotisent, ils ne viennent guère aux réunions et on connaît mal leurs désirs et préoccupations. Ces dames à poigne leur feraient-elles peur ?

A signaler enfin que les associations vaudoise, neuchâteloise et genevoise ont décidé de se constituer en association romande. — (asg)

LAUSANNE : L'OFRA ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Organisation pour la cause des femmes a invité pour une soirée d'information trois spécialistes de la formation professionnelle : Christine Touil, de Genève, Françoise Roulin, de CORREF-Lausanne et Evelyne Marendaz, du Centre de vulgarisation agricole vaudois.

Christine Touil qui donne des cours à des apprentis en métallurgie est particulièrement sensible au développement actuel du travail, suite à l'introduction de nouvelles technologies : il y aura de plus en plus de travailleurs non qualifiés et de travailleurs très qualifiés. Si les femmes ne veulent pas rester dans la première catégorie, il faut qu'elles fassent un sérieux effort de formation.

Françoise Roulin qui s'est recyclée elle-même à l'âge de 30 ans est l'une des responsables du Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontres pour les femmes ; elle évoque les 15

stages organisés jusqu'à présent par le Centre ; 65 % des 178 stagiaires ont retrouvé du travail, 15 % ont entrepris des études.

Evelyne Marendaz, ingénieur agronome, indique les différentes voies de formation pour les jeunes filles dans le domaine de l'agriculture : école d'agriculture, apprentissage, école technique et EPFZ. Pour cette dernière, elle signale que les cours d'agronomie sont suivis par 25 % de filles ; au niveau du diplôme, elles ne sont plus que 8 % et dans la vie active 2 %. Comme c'est une évolution récente (le développement des idées écologiques n'y est pour rien), on ose espérer que les deux derniers chiffres vont s'accroître ces prochaines années. — (sch)

BOURSES ET FORMATION (GE)

Les possibilités de recyclage pour les femmes adultes existent, certes, mais de nombreux obstacles persistent, tout particulièrement d'ordre financier. Le groupe « Bourses et formations »* s'active depuis cinq ans maintenant pour qu'une véritable politique de formation permanente et de recyclage soit mise en place.

Depuis les déclarations encourageantes sur la question faite par les nouveaux conseillers d'Etat genevois aux Départements de l'Instruction Publique et de l'Economie Publique, une nouvelle vigueur anime les participantes du groupe « Bourses et formations », pour la plupart des femmes dont les métiers les confrontent tous les jours avec des demandes concrètes de la part de femmes démunies sur le plan financier et qui n'ont que peu ou pas de formation du tout.

En 1982, « Bourses et formations », conjointement avec d'autres associations féminines, avait saisi le Grand Conseil d'une pétition demandant, entre autres, la suppression de la limite d'âge à l'octroi des bourses de formation. La demande n'a pas abouti mais la future loi à l'encouragement aux études, actuellement à l'étude au Département de l'Instruction Publique, prévoit l'abolition de cette limite d'âge, qui pénalise particulièrement les femmes.

La législation actuelle restant assez souple et sujette à l'interprétation, le groupe « Bourses et formations » s'apprête maintenant à recenser tous les cas, positifs ou négatifs, dont il a eu à débattre pour obtenir des allocations d'étude afin de constituer un dossier solide qui lui permette d'agir au mieux des possibilités qu'offre la loi actuelle et qu'offriront avant les calendes grecques, avec un peu de chance et de pression, la nouvelle loi et le nouveau règlement en préparation. — (mc)

* Centre F-Information, 022/21 28 28.